

Grâce à nos posts, le singe est maintenant complètement sorti du sac !!

La Ligue des droits humains (mieux encore "contre" les droits humains ») intente un procès contre les mesures sanitaires mais pense que nous devrions toutes les suivre pour nous garder "en sécurité" alors qu'il n'y a même pas de dépassement du seuil épidémique ni de surmortalité.

Parce que la Ligue est en fait elle-même un partisan des mesures, elle soutient le gouvernement dans une interprétation totalement erronée de l'ordonnance interlocutoire. Sur son site web, la Ligue ose même écrire que la question de savoir si les mesures ont une base juridique reste sans réponse alors même qu'il existe une ordonnance exécutoire en référé qui stipule que nous vivons dans l'illégalité.

La Ligue est apparemment soucieuse de faire pression sur le gouvernement pour qu'il adopte une loi sur la pandémie. Rien de plus et rien de moins. Le fait que nos droits humains ont été restreints inutilement pendant plus d'un an n'est pas un problème pour la Ligue.

Il ne s'agit pas d'une Ligue pour les droits humains, mais bien d'une Ligue contre les droits humains.

En attendant, il semblerait qu'il y ait entre 3 et 3,5 millions d'infections réelles en Belgique. Ce qui ramène le taux de létalité de l'infection en dessous de 0,4%. C'est comparable à une forte grippe. Cependant, la Ligue estime que ces mesures sont nécessaires "pour assurer notre sécurité".

Michael Verstraeten

Advocaat

Master of Business Administration

Beelbroekstraat 60

B-9040 Gent

Tel.: 09.329.85.66

Fax: 09.329.85.88

GSM: 0496.54.73.52

Mail: info@legalpractice.be